

Fédération Syndicale Unitaire Lozère

Espace Jean Jaurès Rue Charles Morel 48000 MENDE
Tél: 04 66 49 15 90 - Courriel : fsu48@fsu.fr - Site : <http://fsu48.fsu.fr/>

**Education, Fonction publique, Interpro
Pour faire face aux attaques gouvernementales,
une seule stratégie :
la mobilisation collective et l'action !**

Malgré la période de campagne électorale pour les prochaines élections professionnelles (vote du 29 novembre au 6 décembre 2018) qui n'est pas toujours une période facile pour travailler à la construction d'actions revendicatives les plus unitaires possibles, **la FSU Lozère, comme la FSU nationale, se sont mandatées pour mettre en place un plan d'actions qui a été proposé aux autres organisations syndicales pour construire une opposition forte à la politique libérale déjà mise en œuvre mais aussi projetée pour 2019 par le gouvernement.**

Avec les différentes fédérations de l'Education, la FSU travaille à la construction d'une mobilisation importante dans ce secteur pour s'opposer aux suppressions de postes annoncées (1800 dont 2650 dans le second degré et 400 postes administratifs pour l'Education Nationale, ainsi que 50 suppressions dans l'Enseignement Agricole avec une répartition non définie entre le public et le privé), à la réforme de la voie professionnelle et exiger le retrait des textes ministériels sur la réforme du lycée et du baccalauréat. **La journée nationale de grève du lundi 12 novembre** devra être un moment fort de revendication et la FSU Lozère travaille, à son niveau, pour organiser une mobilisation sur une base la plus collective possible.

Avec les différentes fédérations de fonctionnaires, la FSU pousse à l'organisation d'une **journée nationale de mobilisation en décembre** pour défendre la Fonction publique et les services publics (missions, emplois, salaires, conditions de travail...) dans un cadre favorisant l'unité syndicale la plus large possible.

Dans le cadre interprofessionnel, la FSU milite pour mettre en avant les enjeux pour les Services publics, l'Education, les retraites, la protection sociale ... en s'opposant aux objectifs destructeurs de CAP 2022, en refusant les comptes notionnels et la mise en place d'une retraite par points et en exigeant le maintien de la référence au six derniers mois et le retrait des décotes.

Dans un cadre quasi unitaire, la FSU participera à la **journée nationale d'action des retraités du jeudi 18 octobre** (voir page 8) qui doit être une étape importante dans la construction d'une opposition résolue aux politiques de Macron.

Pour la FSU Lozère,

Hervé Fumel

Dispensé de timbrage
MENDE CT



DEPOSE LE 10/10/2018



Le 6 décembre,

**je vote
FSU!**

SOMMAIRE

P 2/7	Elections Professionnelles
P 3/4/5/6	Rentrée rime avec engagé.es
P 8	ACTION

Pourquoi voter ?

Je vote pour exercer mon droit constitutionnel de participation afin d'être associé aux mesures qui me concernent, qu'elles soient collectives ou individuelles, par l'intermédiaire de mes représentants siégeant dans les organismes consultatifs.

Article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires de la manière suivante :

« Les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans les organismes consultatifs à l'organisation et au fonctionnement de services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière.

Ils participent à la définition et à la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient ou qu'ils organisent ».

Modalités de vote

Suivant la structure, le vote s'effectuera à l'urne le 6 Décembre, par correspondance ou par vote électronique (Entre le 29 Novembre et le 6 Décembre pour l'Education Nationale par exemple)

Pour qui je vote ?

Dans la fonction publique d'Etat

Je vote afin de désigner, pour les quatre prochaines années, les représentants du personnel au sein :

- du **comité technique ministériel (CTM)** auquel je suis rattaché et du comité de proximité dont je dépends (CT Académique pour les agents de l'EN par exemple).

- de la **commission administrative paritaire (CAP)** nationale et parfois départementale du corps auquel j'appartiens si je suis fonctionnaire, ou d'une **commission consultative paritaire (CCP)** si je suis contractuel.

Dans la fonction publique territoriale

Je vote pour désigner, pour les quatre prochaines années, les représentants du personnel au sein :

- du **comité technique (CT)** dont je dépends (Centre de Gestion pour les collectivités du département et Conseil Régional pour les agents de lycée)

- de la **commission administrative paritaire (CAP)** de mon cadre d'emploi lorsque je suis fonctionnaire ou d'une **commission consultative paritaire (CCP)** si je suis contractuel.



Sur le département,

⇒Le **SNUipp**, le **SNES**, le **SNEP**, le **SNUEP**, le **SNA-SUB**, le **SNICS** présenteront une liste au CTA de l'Education Nationale

⇒Le **SNUipp** présentera une liste pour la CAPD

⇒Le **SNETAP** présentera une liste au CT Régional de l'Enseignement Agricole

⇒Le **SNUTER (FSU Territoriale)** présentera une liste au CT du Conseil Régional et au CT du Centre De Gestion

⇒Le **SNE** présentera une liste au CT du Ministère de l'Ecologie

⇒Le **SNUITAM** présentera une liste au CT du Ministère de l'Agriculture

⇒Le **SNEPAP** présentera une liste au CT du Ministère de la Justice

⇒Le **SNUTEFI** présentera une liste au CT de Pole Emploi



Qu'est-ce qu'un comité technique (CT)?

Le CT est une instance de concertation chargée de donner son avis sur **les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services, les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences et les projets de statuts particuliers.**

Les comités techniques examinent notamment les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences, aux règles statutaires, aux méthodes de travail, aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire, à la formation, à l'insertion professionnelle, à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations.

QUESTION AU GOUVERNEMENT :

Comment maintenir un service public de qualité **en supprimant 120 000 emplois ?**



On attend toujours sa réponse...

Qu'est-ce qu'une commission administrative paritaire (CAP)?

Les CAP sont les instances de représentation des personnels titulaires de la fonction publique. Elles traitent des **sujets relatifs aux carrières individuelles.**

Elles sont obligatoirement saisies pour donner un avis sur **les actes ayant un impact sur la gestion du corps de l'agent** (détachement entrant, accueil en disponibilité), **et sur la carrière de chaque agent de ce corps** (titularisation, avancement de grade ou promotion de corps, recours en évaluation sauf personnel pénitentiaire en raison du statut spécial).

Qu'est-ce qu'une commission consultative paritaire (CCP)?

Les CCP sont consultées pour les **questions d'ordre individuel concernant les personnels contractuels** (questions relatives aux licenciements intervenant à l'expiration de la période d'essai, aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme, etc.).

Qu'est-ce qu'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ?

Le CHSCT est une instance de concertation chargée de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail.

Il a pour mission de participer à l'amélioration des conditions de travail et de veiller à la mise en œuvre, par le chef de service ou d'établissement, des prescriptions du code du travail relatives à la santé et la sécurité au travail qui sont applicables à la fonction publique.

A ce titre, il est notamment consulté sur tout projet d'aménagement important modifiant les conditions de santé, de sécurité ou les conditions de travail. Il participe également à l'analyse et à la prévention des risques professionnels par le biais, notamment, de la visite régulière des sites relevant de sa compétence et d'enquêtes menées en matière d'accident de travail, de service et de maladie professionnelle.

120 000
EMPLOIS
SUPPRIMÉS
SANS NUIRE À
LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC ?



Ça ne serait pas du pipeau ?

Aujourd'hui

RETRAITÉ.ES PRESSURÉ.ES, MÉPRISÉ.ES...

Demain

UNE RETRAITE PAR POINTS POUR TOUS ?

- Incertitude sur la valeur du point au moment du départ en retraite
- Rupture du lien entre actifs et retraités

**le 18 octobre,
à l'appel de 14 organisations
MANIFESTATION à 10 H 30
au foirail à Mende**



**Pourquoi je serai en grève et
dans la rue**

le lundi 12 Novembre?

- Contre les suppressions de postes à l'Éducation Nationale (1800 dont 2650 dans le second degré et 400 administratifs) et dans l'Enseignement Agricole Public (50),
- Contre la réforme des lycées et de la voie professionnelle,
- Contre la réforme du baccalauréat, contre le salaire au mérite et contre le gel du point d'indice,
- Pour le retrait de la journée de carence,
- Contre la remise en cause des instances de concertation (CAP et CHSCT),
- Contre le pilotage par l'évaluation et les atteintes à la liberté pédagogique induites.

C'est une nouvelle dégradation des conditions d'études des élèves et de travail des personnels qui est programmée par le Ministère.

La pseudo « priorité au primaire », qui ne permettra pas d'améliorer les conditions d'enseignement de tous les élèves ne peut pas se faire par un redéploiement de moyens.

La programmation budgétaire pour 2019 n'est pas compatible avec l'ambition d'un enseignement de qualité pour tous pour permettre l'acquisition d'une culture commune émancipatrice pour tous les élèves, ni d'une bonne administration du système éducatif. Ca suffit!

**Alors, le 12 novembre
toutes et tous en grève et
dans la rue.**

**Pourquoi j'étais dans la rue
le mardi 9 Octobre?**

Retraites, Sécu, Emplois, Services publics, Education,
Solidarités
HALTE A LA CASSE !!

Pour lutter contre la politique libérale déjà mise en œuvre et projetée pour 2019 par le gouvernement,
Pour faire entendre les attentes sociales sur :

- ⇒ Les risques en matière d'assurance chômage,
- ⇒ La sélection généralisée à l'entrée de l'enseignement supérieur,
- ⇒ Les atteintes au service public et à la Fonction publique,
- ⇒ La mise à mal de notre système solidaire des retraites,
- ⇒ Le gel des prestations sociales,
- ⇒ L'échec de la politique de l'emploi mise en œuvre depuis un an

**Le Président et le gouvernement ont leur logique et sont cohérents,
soyons-le également !**